



Dettes hospitalières que doit je faire

Par **lyly42**, le **18/10/2015** à **00:49**

Bonjour;

Mon ami et partie au Maroc avec ses enfants;il y a maintenant 2 mois environ . l'un d'eux c'est fait renverser par une voiture , il c'est fait soigner et maintenant le docteur ne veut pas le laisser sortir tant qu'il n'aura pas réglé une somme d'argent .Et cette somme augmente tant qu'il est à l'hôpital . Que peut-on faire car plus on attend plus cette somme augmente et il est dans l'incapacité de régler cette somme aujourd'hui . Merci de m'aider .

Par **youris**, le **18/10/2015** à **20:13**

bonjour,

je ne connais pas la loi marocaine mais si le conducteur du véhicule qui a renversé cet enfant, votre ami a dû remplir un constat qui met à la charge du responsable de l'accident les frais y compris médicaux qu'il a causés.

sinon votre ami et ses enfants sont couverts par la sécurité sociale française et/ou une mutuelle, il doit prendre contact avec elles.

sinon votre ami devra payer et se faire rembourser en France.

il peut consulter ce lien:

<http://www.ameli.fr/assures/droits-et-demarches/a-l-etranger/vous-partez-en-vacances-a-l-etranger/vous-partez-en-vacances-en-dehors-de-l-europe.php>

salutations